



**COMPTE-RENDU
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION TASS2T
12 AVRIL 2019**

Lieu de la réunion : Blagnac (salle les saules B2 rue des myosotis)
Date : 12 avril 2019
Convocation envoyée aux adhérents le 14 mars 2019 par courriel
Horaire : 18h00-21h00

1. Vérification des votants :

La feuille émargement a été remplie.

5 personnes présentes avec 4 pouvoirs, soit 9 adhérents représentés pour 23 adhérents à l'association en 2019. L'éparpillement géographique des adhérents, n'a pas toujours permis le déplacement physique, la pratique du pouvoir n'étant pas encore encrée dans les mœurs.

Le CA et le bureau étant élus pour 2 ans (cf statut), cette représentation partielle n'a pas posé de problème en 2019.

2. Rapport moral et d'activité :

Le rapport moral et d'activité a été présenté par le président de l'association. Des questions ont été posées et des compléments apportés concernant le gros travail réalisé auprès de la préfecture pour l'obtention des documents de droit de séjour de la famille A. Après modification, le rapport a été présenté aux votes :

Abstention : 0, opposition : 0, le document a été approuvé à l'unanimité

3. Rapport financier :

Le trésorier de l'association a présenté le bilan financier. Des questions ont été posées et les précisions apportées par le trésorier. Après épuisement des questions le rapport a été présenté aux votes :

Abstention : 0, opposition : 0, le document a été approuvé à l'unanimité

4. Orientations 2019 :

Le président a présenté quelques axes de travail pour l'association en 2019.

Au-delà de la continuité du soutien des familles, et des efforts de communication externes pour être connu (et parfois reconnu) et interne pour mieux partager l'information, un travail de réflexion sera à mener pour préciser comment l'association entend à l'avenir « sélectionner » les personnes qui bénéficieront de son soutien.

5. Divers :

La cotisation 2019 est maintenue à 5 euros

Fin de l'AG à 20h45

Fait à Blagnac, le 16/04/2019

Le président

La secrétaire